

## LES 10 REGLES DE VIE DE L'EPS 2024/2025 - Les professeurs d'EPS

1) le **Règlement Intérieur** : Les élèves doivent **respecter** ce règlement ainsi que celui des installations sportives communales lors des séances de 4 heures d'EPS en 6<sup>ème</sup> et 3 heures en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

2) **Tenue** : Tout oubli de tenue (haut et/ou bas) durant l'année entraînera une sanction adaptée et déterminée par l'enseignant. Une tenue pour la pratique sportive **adaptée** est obligatoire pour chaque activité :

a) Chaussures de sport + tee-shirt « EPS » (6€50/4€/3€) + Short, bas de survêtement, cuissard, corsaire ou legging :

Les pantalons ou autre avec braguette/bouton sont INTERDITS.... (Ils seront comptabilisés comme un « oubli de tenue » par l'enseignant)

b) Une bonne hygiène nécessite d'avoir sa tenue dans un sac de sport. Les élèves externes et ½ pensionnaires se changeront obligatoirement avant et après la séance dans les vestiaires mis à disposition. Il est important de changer en fin de cours le t-shirt dans lequel les élèves ont transpiré. Prévoir donc un change. Attention, le déodorant et /ou le parfum en Vaporisateur sont formellement INTERDIT au collège.

c) La tenue doit être **propre** et **adaptée aux conditions météorologiques**. Et les chaussures doivent être nettoyées.

d) Pour des raisons de sécurité, le **laçage des chaussures est OBLIGATOIRE** et doit permettre au pied d'être réellement tenu.

e) Les **cheveux longs** seront **attachés** pendant la séance.

f) Le **chewing-gum est pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de respect strictement INTERDIT**. Le **port de la casquette** est également **interdit** (sauf conditions météorologiques particulières).

3) **Objets de valeur** : Les bijoux et autres objets de valeurs sont vivement déconseillés afin d'éviter les vols dans les vestiaires. Les objets pouvant blesser ou dégrader le matériel de sport sont également interdits.

**Téléphones portables** : **AVANT** le cours, ils seront **rangés éteints** au fond du sac ou dans le casier. **L'usage des téléphones portables est interdit pendant les cours d'EPS, dans les vestiaires et durant les déplacements** pour se rendre sur les installations sportives : sinon SANCTION.

4) **Vestiaires** : Les affaires personnelles sont déposées dans les vestiaires. Quel que soit le motif, il est INTERDIT de se rendre aux vestiaires sans autorisation de l'enseignant. Le **collège et le professeur d'EPS déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les installations sportives**.

5) **Les cours** : a) **Début de cours** : il commence à la **sonnerie** et le professeur vient chercher sa classe rangée (deux par deux) **dans la cour (emplacement déterminé)**.

Les retardataires ne peuvent se présenter sur les installations sportives qu'avec un billet de retard. Toute absence doit être **régularisée auprès de la vie scolaire AVANT le cours, sinon, l'élève ne pourra être accepté**.

b) **Fin de cours** : Attendre devant le gymnase ou les vestiaires du collège que le professeur donne l'autorisation de rejoindre l'enceinte du collège. Les élèves sont libérés à la sonnerie, pas AVANT !

6) **LES INAPTITUDES MEDICALES** : L'EPS est une discipline d'enseignement obligatoire pour tous les élèves.

Une **demande de dispense ponctuelle** pour inaptitude totale ou partielle de la pratique sportive en EPS peut être faite par les parents sur le carnet de correspondance p5 ; elle est valable pour une seule séance, présente un caractère exceptionnel et est soumise à l'appréciation des professeurs.

Lorsque le problème de santé persiste, un avis médical est conseillé. Le médecin pourra alors remplir un **certificat médical d'inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'EPS**.

- en cas d'**inaptitude totale**, l'élève sera dispensé de toute pratique physique (y compris les sorties scolaires sportives), durant toute la durée du certificat.

- en cas d'**inaptitude partielle**, l'élève pourra se voir proposer une pratique physique adaptée aux recommandations du médecin

**Dans la majorité des cas, l'élève assistera au cours** (sans participer ou avec une pratique physique adaptée, et/ou en se voyant proposer différentes tâches annexes), sinon le professeur orientera l'élève vers la permanence.

Le collège met à disposition des familles via le site du collège et via Pronote un **modèle de certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS** que nous vous conseillons de présenter à votre médecin pour qu'il précise le type d'inaptitude, surtout dans le cas d'inaptitude partielle.

Tout **certificat médical** d'inaptitude à la pratique de l'EPS signé par un médecin doit être **remis en main propre au professeur d'EPS**.

Ces situations d'inaptitudes à la pratique de l'EPS **ne dispensent pas de la présence en cours d'EPS**. (Sauf situation exceptionnelle)

7) **Activités** : Les élèves travaillent par **cycles d'activités** de deux heures + 2 heures quinzaine. Le collège bénéficie d'excellentes conditions matérielles. Le matériel, abondant et coûteux est renouvelé et mis aux normes de sécurité, les élèves devront prendre soin de celui-ci.

En cas de **dégradation volontaire**, une **réparation financière** sera **demandée à la famille** (responsables légaux)

**Respecter l'organisation du cours, les règles du jeu, le partenaire, l'adversaire, l'arbitre, l'environnement** ; être loyal, tolérant et toujours maître de soi : tout cela fait partie intégrante des apprentissages en EPS.

**Toute forme de violence est exclue** et sera sanctionnée.

8) **Evaluation** : Les élèves sont évalués sur chaque activité pratiquée et se traduira sur le bulletin par une moyenne semestrielle / 20 à travers la performance, la maîtrise d'exécution, l'investissement dans l'activité et dans les différents rôles sociaux

9) **Carnet de liaison** : Le **carnet est obligatoire en EPS et pourra être demandé par le professeur d'EPS durant son cours**, au même titre que pour n'importe quelle autre matière.

10) **Hydratation** : Il est permis de s'hydrater aux points d'eau disponibles durant le cours aux périodes autorisées par le professeur ou après avoir demandé la permission. Mais il est **toujours fortement conseillé d'apporter sa gourde ou bouteille d'eau en cours d'EPS**.

Recommandations aux élèves et aux parents - Respect des rythmes de vie pour une bonne scolarité et de bons résultats sportifs :

- Sommeil, repos et récupération (surveillance du temps passé sur les écrans et les sites regardés)
- Alimentation adaptée et équilibrée (attention à l'excès de sucre !)
- Hygiène corporelle, propreté des tenues : veiller à prendre une tenue propre et un change

Nom :

Prénom :

Classe :

Lu et approuvé Signature de l'élève

Signature du/des responsables légal